

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 17 décembre 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux de construction pour les besoins de la maison numéro 81, rue du Dix Octobre à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du vendredi 20 décembre 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 02 mai 2025 à 18.00 heures, dans la rue du Dix Octobre, sur le tronçon longeant la maison numéro 81, des deux côtés, sur une longueur de 12 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du vendredi 20 décembre 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 02 mai 2025 à 18.00 heures, l'accès du tronçon du trottoir de la rue du Dix Octobre, du côté des maisons avec numéros impairs, le long de la maison numéro 81, sur une longueur de 12 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

SUPPRESSION TEMPORAIRE d'un passage piétons

Du vendredi 20 décembre 2024 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 02 mai 2025 à 18.00 heures, le passage piétons qui est installé devant la maison numéro 81, est temporairement supprimé.

Walferdange, le 17 décembre 2024.

Le secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber